

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du jeudi 14 avril 2022 à 20 heures

*L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois d'avril à vingt heures,
dans le contexte de la pandémie de covid-19,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses réunions, en l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 24 mars 2022

Date d'envoi par courrier électronique : 8 avril 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS (25) : M. Jean-Marie COURTIN, M^{me} Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, M^{me} Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, M^{me} Fabienne GABET, M^{me} Nathalie CABRIÉ, M. Jacques GRIFFOUL, M. Jean-Marie RIVAL, M^{me} Dominique SCHWARTZ, M^{me} Christine OUDET, M. Philippe DELCLAU, M^{me} Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, M. Jean-François VARGUES, M^{me} Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, M^{me} Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (4) ET ÉTAIENT ABSENTS (3) : M. Joseph JAFFRÈS (pouvoir n° 1 à M^{me} Fabienne GABET), M^{me} Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à M^{me} Nathalie DENIS), M. Nicolas QUENTIN (pouvoir n° 2 à M. Jean-Marie COURTIN), M^{me} Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent), M^{me} Anaïs MARCHESI (pouvoir n° 1 à M^{me} Nathalie CABRIÉ), M. Patrick PARANT (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

Ordre du jour :

A – Nomination d'un(e) secrétaire de séance

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 30 MARS 2022 :

Communication au conseil municipal

Sans objet.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE - PERSONNEL

- 01 – Affectation des résultats 2021 – BUDGET de la COMMUNE de GOURDON**
- 02 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE des EAUX**
- 03 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**
- 04 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du CINÉMA MUNICIPAL**
- 05 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE TOURISME**
- 06 – Affectation des résultats de 2021 – Compte annexe du lotissement LA CLÈDE**
- 07 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2022**
- 08 – Vote des subventions aux associations pour 2022**
- 09 – Fiscalité – Vote des deux taxes pour 2022**
- 10 – Présentation et vote du budget primitif principal 2022 – COMMUNE**
- 11 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE des EAUX**
- 12 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**
- 13 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du CINÉMA MUNICIPAL**
- 14 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE TOURISME**
- 15 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du lotissement de LA CLÈDE**
- 16 – Personnel – Comité social territorial – Nombre de représentants du personnel – Décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics**

17 – Espaces de réunion – Église des Cordeliers – Révision du tarif de location pour 2022

BUDGET – FINANCES – FISCALITE

18 – Centre équestre de Roquemeyrine – Agence nationale du sport – Panneaux photovoltaïques – Demande de subvention

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00 ; il procède à l'appel des présents ; il constate que les conditions de quorum sont remplies.

A – Nomination d'un-e secrétaire de séance

M. Lionel MAURY est élu secrétaire de séance, à l'unanimité des vingt-trois votants.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire publie l'ordre du jour.

C – Ordre du jour et conflits d'intérêt

Monsieur le Maire invite les élus à parer aux conflits d'intérêt pouvant apparaître dans l'ordre du jour.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 30 MARS 2022 :

Communication au conseil municipal

Sans objet.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE – PERSONNEL

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

01 – Affectation des résultats 2021 – BUDGET de la COMMUNE de GOURDON

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M14, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 du budget général

(commune) ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (4 763 001.00 - 4 513 891.87)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
--

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (413 681.92 - 770 281.14)
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (42 676.00 - 157 098.44)
--

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)
--

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
--

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)
--

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables de la commune de l'exercice 2021.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

02 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE des EAUX

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M 49, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 du service des eaux ainsi :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (856 632.89-885662.61)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses 76 135.94 – 56 956.11)
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (25 323.00 – 127 970.00)

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du compte annexe du service des eaux de l'exercice 2021.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

03 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M 49, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 du service de l'assainissement ainsi :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (643 578.85 – 737654.52)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (203 714.42 – 163 438.49)
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (5 600.00 -62 858.18)

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1064) (produit des cessions 2021)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du compte annexe du service de l'assainissement de l'exercice 2021.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

04 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du CINÉMA MUNICIPAL

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M 4, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation ou au report des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 de la régie municipale du cinéma ainsi qu'il suit :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (184 101.39-184101.39)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (20 249.59 – 22 817.19)
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 – 0.00)

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
* adopte l'affectation des résultats comptables du compte annexe du cinéma municipal de l'exercice 2021.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

05 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du SERVICE TOURISME

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 du service *tourisme*

ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (196 241.98 - 147 969.52)
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (338 140.51 - 318 738.91)
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 18 588.54)
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
* adopte l'affectation des résultats comptables du compte annexe du service *tourisme* de l'exercice 2021.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

06 – Affectation des résultats 2021 – Compte annexe du lotissement de LA CLÈDE

M. Michel FALANTIN expose qu'en application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation ou au report des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe lotissement de LA CLÈDE ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (212 106.42 - 211 832.12)
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (211 417.82 - 211 832.12)
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (34 801.00 - 0.00)
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Il convient d'en délibérer.

M. Lionel BURGER intègre l'assemblée. Le nombre de votants monte à *vingt-quatre*.

M. Lionel MAURY estime que l'environnement du lotissement de la Clède n'est pas séduisant.

Mme Christine OUDET, conseillère municipale en charge du dossier, signale que la vente d'un terrain est en cours de négociation ; Monsieur le Maire précise que la municipalité se donne tous les moyens (numéro de téléphone unique, publicité, plantations...) sur une période de deux ans.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du compte annexe du lotissement de la Clède de l'exercice 2021.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

07 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2022

M. Michel FALANTIN propose au conseil municipal de fixer comme suit le niveau de vote du budget principal et des budgets annexes :

- Au niveau du chapitre en section de fonctionnement, à l'exception de l'article spécialisé suivant : *C/6574 Subventions aux associations et autres personnes de droit privé*, sur lequel il convient de procéder à un vote détaillé.

- Au niveau de l'opération en section d'investissement.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les niveaux de vote des budgets pour 2022 tels qu'exposés.

Extrait reçu en
préfecture le 14
juin 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 14
juin 2022.

08 – Vote des subventions aux associations pour 2022

M. Michel FALANTIN expose qu'à l'occasion de l'examen des dépenses du chapitre 65 *Charges de gestion courante*, il convient de procéder au vote des subventions aux associations (*suyvant la liste détaillée préalablement communiquée à chaque membre du conseil municipal*).

Il convient d'en délibérer.

M. Philippe DELCLAU (comité des fêtes) et M. Jacques GRIFFOUL (comité de la foire-exposition), en qualité de présidents de ces deux associations, se retirent des délibérations et du vote de cette question.

Le nombre de votants descend donc à vingt-deux.

Commentaires observations sur les subventions et différents points budgétaires :

L'Abeille en Bouriane : absence de subvention de fonctionnement : travaux prévus en investissement.

Secours populaire : il ne bénéficie pas comme le Secours catholique et les Restaurants du cœur de prestations logistiques apportées par la commune.

Monsieur le Maire fait le point sur les projets d'installation de commerçants, artisans, professions libérales, maison de santé.

Monsieur le Maire rejoint l'observation de M. Lionel Maury quant au manque de locaux libres.

Rond-point de la Maladrerie : il reste quelques mètres carrés à acheter par le conseil départemental ; les travaux sont prévus pour la fin 2023.

Projet de l'hôtellerie des Cordeliers : les inquiétudes sont levées : l'ouverture de l'hôtel est prévue début 2023. Une salle de fitness et dix-huit appartements de qualité seront réalisés ensuite.

Domaine du Berthiol : projet d'hôtel sans restauration. Le niveau de gamme est encore inconnu.

Rond-point d'entrée de ville côté Salviac : la situation est débloquée.

Hôpital : projet d'imagerie par résonance magnétique (IRM) : le dossier est parti vers l'agence régionale de santé (ARS) d'Occitanie ; établissement hospitalier d'accueil des personnes âgées dépendantes (EHPAD) : les travaux s'étaleront de fin 2023 jusqu'en 2028 (10 millions d'euros de subventions).

Piscine intercommunale : le planning des travaux est respecté ; l'ouverture est prévue en juin 2023 ; des recherches de financements complémentaires sont en cours.

M. Joël PÉRIÉ s'inquiète pour l'office municipal des sports (OMS) qui semble en déliquescence.

M. Lionel MAURY précise qu'une réflexion est en cours sur de nouveaux statuts. Le comité directeur va être prochainement convoqué ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire. Une nouvelle configuration est en cours d'élaboration. L'OMS doit vivre et servir d'interface entre les associations et les élus.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité des vingt-deux votants,

* adopte les attributions de subventions aux associations pour 2022 telles que détaillées dans le document budgétaire.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

09 – Fiscalité – Vote des deux taxes pour 2022

M. Michel FALANTIN rappelle que :

Pour l'année 2021, le taux des deux taxes était de :

- * 41,94 % pour la taxe sur le foncier bâti
- * 94,62 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est rappelé que les dispositions de la loi de finances pour 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) avaient modifié les règles applicables en matière de fiscalité locale directe, particulièrement en matière de taxe d'habitation (TH).

À l'occasion de l'examen des recettes du chapitre 73, il est donc proposé à l'assemblée de voter les deux taux suivants au titre de l'année 2022 :

- * 41,94 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- * 94,62 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il convient d'en délibérer.

Commentaires et observations :

Hausse des bases de 3,4 % imposée par la loi de finances.

Monsieur le Maire estime que dans les années à venir on risque d'augmenter les taux.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, vote pour l'année 2022 les deux taxes suivantes :

- * 41,94 % pour la taxe sur le foncier bâti
- * 94,62 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

10 – Présentation et vote du budget primitif principal 2022 – COMMUNE

M. Michel FALANTIN propose au conseil municipal de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget principal pour l'année 2022 qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport, puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement (à l'exception de l'article 6574) et opération par opération en investissement :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	5 567 232,97 €
	Recettes :	5 567 232,97 €

Section d'investissement :	Dépenses :	1 920 360,90 €
	Recettes :	1 920 360,90 €

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL estime que les transferts vers le budget principal sont disproportionnés et il ne votera pas ce budget ; le financement de la section d'investissement est irréaliste : le virement de section à section est élevé. S'il se réalise la trésorerie sera proche de zéro.

M. Lionel MAURY revient sur la perspective d'augmentation des taux : il considère que ce serait l'un des freins à l'installation de nouveaux habitants à Gourdon.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-deux voix *pour*, une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

* adopte le budget primitif principal pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

11 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE des EAUX

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif annexe du service des eaux pour l'exercice 2022.

Celui-ci, examiné par la commission des finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit, en euros :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	1 146 393,80 €
	Recettes :	1 146 393,80 €

Section d'investissement :	Dépenses :	681 984,92 €
	Recettes :	681 984,92 €

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL souligne qu'en 2021 le déficit non cumulé est de l'ordre de 29 000 euros : il n'y a plus de marge pour investir avec les transferts vers les autres budgets.

Le remplacement des compteurs est à prévoir et à échelonner.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-deux voix *pour*, une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

* adopte le budget primitif du compte annexe du service des eaux pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

12 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif annexe du service de l'assainissement pour l'exercice 2022.

Celui-ci, examiné par la commission des finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit, en euros :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	843 900,69 €
	Recettes :	843 900,69 €

Section d'investissement :	Dépenses :	779 002,79 €
	Recettes :	779 002,79 €

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL élève les mêmes observations que pour le budget annexe du service des eaux.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-deux voix *pour*, une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et une abstention (Mme Liliane ÉLICHABE),

* adopte le budget primitif du compte annexe du service de l'assainissement pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

13 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du CINÉMA MUNICIPAL

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif annexe du cinéma municipal pour l'exercice 2022.

Celui-ci, examiné par la commission des finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	241 850,00 €
	Recettes :	241 850,00 €

Section d'investissement :	Dépenses :	38 356,47 €
	Recettes :	38 356,47 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le budget primitif du compte annexe du cinéma municipal pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

14 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du SERVICE TOURISME

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif annexe du service *tourisme* pour l'exercice 2022.

Celui-ci, examiné par la commission des finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit, en euros :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	265 632,25 €
	Recettes :	265 632,25 €

Section d'investissement :	Dépenses :	121 012,21 €
	Recettes :	121 012,21 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par vingt-trois voix *pour* et une *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL),

* adopte le budget primitif du compte annexe du service *tourisme* pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

15 – Vote du budget primitif 2022 – Compte annexe du lotissement de LA CLÈDE

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget primitif annexe du lotissement de LA CLÈDE pour l'exercice 2022.

Celui-ci, examiné par la commission des finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 603 380,12 €
Recettes : 603 380,12 €

Section d'investissement : Dépenses : 498 131,12 €
Recettes : 498 131,12 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le budget primitif du compte annexe du lotissement de LA CLÈDE pour 2022 tel que présenté *supra*.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

16 – Personnel – Comité social territorial – Nombre de représentants du personnel – Recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics

Monsieur le Maire expose que :

Vu les articles L. 251-5 et L.251-10 du code général de la fonction publique ;

Vu l'article L. 254-2 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et suivants ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 17 mars 2022 soit six mois au moins avant la date du scrutin du 8 décembre 2022 ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de soixante-seize agents ;

Il convient de délibérer sur les points suivants :

* fixer à *trois* le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

* décider du maintien (*ou non*) du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

* approuver le recueil (*ou non*), par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* décide de fixer à *trois* le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

* décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

* approuve le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Extrait reçu en préfecture le 21 avril 2022.
Publié ou notifié par le Maire le 21 avril 2022.

17 – Espaces de réunion – Église des Cordeliers – Révision du tarif de location pour 2022

Mme Nicole BRUNEAU expose que :

Par sa délibération n° 01-6 du 21 décembre 2021, relative à l'utilisation des *espaces de réunion* pour l'année 2022, le conseil municipal avait fixé ainsi le tarif de l'église des Cordeliers :

ÉGLISE DES CORDELIERS	Tarif 2021	Tarif 2022
Pour toute manifestation payante (pour les exposants et/ou pour les visiteurs) organisée par une association, par jour d'utilisation	300,00 €	300,00 €

Or il s'avère que ce tarif journalier est trop élevé pour les associations modestes, surtout dans la perspective d'expositions d'art où elles désiraient réserver l'église des Cordeliers pour plusieurs jours de suite, voire une semaine.

Dans cet état de fait il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de location de l'église des Cordeliers à :

* 300 euros par semaine.

Il convient d'en délibérer.

M. Lionel MAURY : 44,00 € par jour ? Rentrées financières ou attractivité culturelle : il faut faire un choix.

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* décide de fixer ainsi le tarif de location de l'église des Cordeliers :

ÉGLISE DES CORDELIERS	Tarif 2021	Tarif 2022
Pour toute manifestation non payante (pour les exposants et/ou pour les visiteurs) organisée par une association ou une entreprise non gourdonnaise par semaine d'utilisation		300,00 €

BUDGET – FINANCES – FISCALITE

Extrait reçu en
préfecture le 21
avril 2022.
Publié ou notifié
par le Maire le 21
avril 2022.

18 – Centre équestre de Roquemeyrine – Agence nationale du sport – Panneaux photovoltaïques – Demande de subvention

Monsieur le Maire expose le projet suivant : couverture du manège (accessible aux personnes à mobilité réduite *PMR*) du centre équestre de Roquemeyrine en panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective.

Le coût total prévisionnel s'élève à : 239 305 euros hors taxe (HT)

Coût de la structure (hangar) : 116 252 € HT

Coût de la toiture panneaux photovoltaïques : 123 053 € HT

En complément de la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022, il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) au taux de 20 %.

Monsieur le Maire propose :

* d'adopter le programme de couverture du manège *PMR* du centre équestre en panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective pour un montant de 239 305 euros hors taxe ;

* d'adopter le plan de financement hors taxe ci-dessous :

	Montant en euros	Pourcentage
DETR 2022 :		
Structure (bâtiment)	29 063 €	25
Toiture panneaux photovoltaïques	40 000 €	40
Conseil départemental du Lot	0	0
Conseil régional d'Occitanie	0	0
Autres : Agence nationale du sport	47 861 €	20
Fonds de concours	0	0
Autofinancement		0
Emprunt	122 381 €	0
Total prévisionnel	239 305 €	100

* de solliciter une subvention de 47 861,00 euros auprès de l'Agence nationale du sport, soit 20 % du montant total du projet.

Il convient d'en délibérer.

M. Jean-Pierre COUSTEIL souligne que le montant d'emprunt prévu au budget primitif est de 742 000,00 euros. A quelle opération est-il affecté ?

Décomposition du montant d'emprunt porté en recette d'investissement dans l'attente des décisions d'attribution de subvention :

Montant cumulés brut toutes taxes comprises (TTC) de la création de deux structures photovoltaïques : 600 00,00 euros + travaux de regroupement scolaire à hauteur de 140 000,00 euros + 2 000,00 euros pour les cautions éventuelles de loyer (autant en dépense).

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le programme de couverture du manège PMR du centre équestre en panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective pour un montant de 239 305 euros hors taxe ;

* adopte le plan de financement hors taxe détaillé *supra* ;

* décide de solliciter une subvention de 47 861,00 euros auprès de l'Agence nationale du sport, soit 20 % du montant total du projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à formuler.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45.

ANNEXES

08 Annexe – Vote des subventions aux associations pour 2022

Animation / Loisirs	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
Bouriane Rétro	300	300	300	300	250
Comité des fêtes de Costeraste	400	400	200	200	400
Comité des fêtes de Gourdon	22 300	22 300	11 150	11 150	22 300
Comité des fêtes de Prouilhac	400	400	200	200	400
Comité des fêtes de Saint-Romain	400	400	200	200	400
Gourdon Dynamic	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Les Festaröils de la Fontade	500	500	350	200	400
Les Troubadours de Gourdon	400	400	250	250	300
Animarts					6 000
Chasse Prouilhac	200	200	150	150	0
L'Abeille en Bouriane	200	200	200	200	0
TOTAL	27 100	27 100	15 000	14 850	32 450

M. Philippe DELCLAU ne participe pas au vote

CULTURE	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
Athanor les amis de la musique	250	250	250	0	250
Académie musicale de Gourdon	250	250	250	0	150
Foire-Exposition	2 500	2 500	2 471	5 000	5 000
Cercle d'Étude du Gourdonnais	200	200	200	200	100
Comité d'animation culturelle	11 000	11 000	8 200	8 200	8 200
Échos de la Bouriane	400	400	200	0	100
Héritage du Sénéchal	1 500	3 000	3 000	2 000	1 500
Maison jeunes et culture MJC	40 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Union musicale gourdonnaise	800	800	800	800	800
Gospel Go	400	400	200	0	0
Idétorial	2 100	2 100	600	0	0
TOTAL CULTURE	59 400	65 900	61 171	61 200	61 100

M. Jacques GRIFFOUL ne participe pas au vote

DIVERS	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	350	350	350	350	250
Musée de la Résistance	120	120	120	120	120
Tous ensemble pour les gares	150	150	150	150	150
TOTAL DIVERS	620	620	620	620	520

Éducation	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
Centre information droits des femmes et familles CIDFF	300	300	300	300	300
Prévention routière	200	200	200	200	200
TOTAL	500	500	500	500	500

SOCIAL	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
AMIC Céou	500	500	450	450	450
Amicale des donateurs de sang	200	200	200	200	200
Amicale des Sapeurs-pompiers	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500

Banque alimentaire du Lot	300	300	350	350	300
Croix-Rouge	400	400	350	350	350
Fleurissons Prouilhac	150	150	150	150	150
Jardiniers de la Clède	150	150	150	150	150
Jardiniers des Tanneries	150	150	150	150	150
Secours catholique	400	400	350	350	350
Secours populaire	2 350	2 350	2 000	2 000	2 000
Association française sclérosés en plaque AFSEP	150	150	150	150	150
Vertus vertes	250	250	250	250	250
MJC Accueil de loisir sans hébergement ALSH	100 000	100 000	100 000	97 000	97 000
Restaurants du Cœur	300	300	350	350	350
Repair Café				300	300
TOTAL SOCIAL	106 800	106 800	106 400,00	103 700	103 650

SPORTS	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
Association agréée pêche et protection milieux aquatiques AAPPMA	450	450	400	400	400
Abeille – Union nationale sports scolaires UNSS	900	900	810	810	900
Arc de la Butte	400	400	250	270	300
Cavaliers d'extérieur ACE	1 300	1 200	1 080	1 350	1 350
Badminton Bouriane Club	550	550	760	900	1 200
Boule Gourdonnaise	300	300	250	360	360
Bouriane Football	2 100	1 400	1 620	1 710	1 550
Club Cyclotourisme gourdonnais	500	500	400	360	360
Écoute s'il marche	300	300	250	250	250
Gourdon Impact	1 000	1 400	1 350	1 350	1 400
Gourdon Natation	1 200	1 200	1 350	1 350	1 350
Gourdon natation : exceptionnelle fermeture piscine municipale transfert Salviac			1 000	1 000	1 100
Gourdon Pétanque	800	800	720	720	750
Gourdon XV Bouriane	2 350	1 500	1 120	1 125	1 300
Judo	1 300	1 500	1 350	1 350	1 400
Karaté Do Shotokai	300	300	250	270	250
Pied-Noir Escalade	1 300	1 350	1 120	1 260	1 350
Sporting club Athlétisme	1 000	1 200	990	1 170	1 250
Tennis Club	1 000	1 000	900	900	1 000
Volley-club bourian	250	300	250	270	300
TOTAL	17 300	16 550	16 220	17 175	18 120
HORS GRILLE					
Office municipal des sports	5 400	5 750	4 860	4 860	4 860
Rugby (complément)	12 600	8 500	7 870	7 875	7 900
Football (complément)	2 400	3 100	2 430	2 340	2 400
Total	37 700	33 900	31 380	32 250	33 280

SUBVENTIONS 2022 Récapitulatif

	2 018	2 019	2 020	2 021	proposé 2022
ANIMATION - LOISIRS	27 100	27 100	15 000	14 850	32 450
CULTURE	59 400	65 900	61 171	61 200	61 100
DIVERS	620	620	620	620	520
ÉDUCATION	500	500	500	500	500
SOCIAL	106 800	106 800	106 400,00	103 700	103 650
SPORTS	37 700	33 900	31 380,00	32 250	33 280
Imprévu	0	8 740			18 500
TOTAL (cpté 6574)	232 120	243 560	215 071	213 120	250 000
Caisse des écoles	28 000	30 000	30 000	30 000	
CCAS	14 000	56 000	14 000	14 000	
Cinéma	47 579,84	52 985,42	92 085,15	36 246,71	
Berges du Céou	18 718				
Total 657	340 417,84	382 545,42	351 156,15	293 366,71	250 000